

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 avril à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 16/04/2024

Présents : BISSON Virginie, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean Michel

Excusés : BARRABAND Jean Paul (procuration à M. JL Joslin) – MORIN Matthias (procuration à M. Ollier M)

Secrétaire : FENILLE Audrey

Début du conseil : 19H40

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 09 04 2024

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil municipal

2. Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire propose Audrey FENILLE comme secrétaire de séance. Le Conseil valide cette proposition.

3. Résiliation de la compétence AO1/AO2 en matière de transport scolaire

M. le Maire rappelle que, jusqu'à présent, la commune était autorité organisatrice de niveau 2 du transport scolaire. A ce titre, elle coordonnait les transports domicile – école ainsi que les navettes St Marc-Blessac. Elle payait également 15% du reste à charge de la Région Nouvelle Aquitaine, une somme qui n'était pas répercutée aux familles. La commune a la possibilité de ne plus avoir cette compétence et n'aura pas, de facto, à payer cette somme. Il resterait alors un reste à charge négligeable pour les parents que la commune s'engagera à leur rembourser. Cette modification n'aura aucune incidence sur la création et la suppression des points d'arrêt. Un dossier sera envoyé aux familles avant la rentrée scolaire pour les prévenir de ce changement avec une note explicative.

M. le Maire a pris attache auprès du Maire de la commune de Blessac, membre du RPI, qui lui a assuré de son soutien dans la décision d'abandon de compétence.

M le Maire sollicite le conseil municipal pour abandonner la compétence d'autorité organisatrice du transport scolaire. En conséquence, il propose la prise en charge du reste à payer par un remboursement aux familles de la commune.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

4. Adhésion au service de médecine préventive de la Creuse

M. le Maire rappelle que la médecine préventive est une obligation de l'employeur qui passe désormais par une convention avec le CDG23. Les agents de la commune doivent consulter la médecine du travail tous les deux ans ou lors d'une nouvelle embauche et non plus un médecin agréé comme c'était le cas jusqu'en 2022.. Pour ce faire, il propose de signer la convention pour adhérer au service de médecine préventive de la Creuse avec le CDG23.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Questions diverses

Inauguration de la plaque commémorative "19 mars 1942 Cessez-le-feu en Algérie Hommage aux victimes" : 15 juin à 10H30. Un hommage sera rendu à notre ancien maire Jean Pierre CARTHONNET récemment décédé et à l'initiative de la pose de la plaque.

Mardi 13 aout : Tour du Limousin à Chambrouitière. Michel OLLIER sera responsable des signaleurs.

Mercredi 14 aout : Sortie nature faune et flore organisé par l'Office de Tourisme Aubusson Felletin

Exposition de Christophe DILLINGER : Proposition d'une exposition l'été à la chapelle de St Roch

Organisation de la messe de St Roch : Mme Cougnas a été contactée pour l'organisation

Fin du conseil à 21h30

Le Maire, M. Jean-Louis JOSLIN

La secrétaire de séance, Mme. Audrey FENILLE